

## **CONVENTION**

### **AQUITANIMA 2009**

Entre :

- L'Association AQUITANIMA représentée par son Président, Monsieur Dominique GRACIET, dûment habilité aux fins des présentes par décision de l'assemblée générale du xxxxxx, domiciliée Parc des Expositions – BP 55 - 33030 BORDEAUX,

ET

La COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

représentée par son Président, M. Vincent FELTESSE, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération n°... du Conseil de Communauté du ... 2009, domiciliée à BORDEAUX, Esplanade Charles de Gaulle, 33076 BORDEAUX CEDEX.

Il est dit et convenu ce qui suit :

#### **Préambule :**

L'association Aquitanima créée en 1996, a pour vocation de réunir les professionnels de la filière bovine nationaux et internationaux afin de faire évoluer les races existantes par des techniques d'élevage et de génétique adaptés.

Le Salon Aquitanima est ainsi organisé chaque année depuis plus de 10 ans, dans le cadre du Salon de l'Agriculture au Parc des Expositions de Bordeaux-Lac et a pris une dimension interrégionale et internationale.

La Communauté Urbaine soutient depuis l'origine cette manifestation qui constitue un évènement pour l'ensemble de la filière économique de l'élevage, dans le cadre de ses compétences en matière agro-alimentaire.

### **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de préciser les obligations de chaque partie signataire et, plus particulièrement, les modalités de participation de la Communauté Urbaine au financement de l'organisation du Salon Aquitanima se déroulant du 16 au 18 mai 2009 au Parc des Expositions de Bordeaux - Lac.

### **ARTICLE 2 : MONTANT DE LA PARTICIPATION**

Le budget prévisionnel de la manifestation s'élevant à 286 750 € H.T, la Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage à verser, pour son financement, une subvention d'un montant de 8 000 €. Cette subvention est forfaitaire et non révisable à la hausse.

Au contraire, si le montant définitif de cette opération s'avérait inférieur à l'assiette subventionnable de 286 750 € H.T, la subvention serait réduite au prorata de son coût réel. Cette réduction interviendrait lors du paiement du solde de la subvention.

Le montant subventionnable est le montant des dépenses figurant au budget prévisionnel définitif présenté par l'association en vue du paiement du premier acompte de la subvention.

### **ARTICLE 3 : MODALITES FINANCIERES**

La présentation du budget prévisionnel définitif de la manifestation par l'association Aquitanima devra permettre de comparer l'évolution des postes de dépenses et de recettes sur plusieurs années.

### **ARTICLE 4 : CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION ALLOUEE**

Toute contribution inutilisée ou utilisée non conformément à son objet devra être remboursée.

L'Association s'interdit, en outre, de reverser tout ou partie de la subvention précitée à d'autres associations, sociétés ou collectivités ou autres organismes.

### **ARTICLE 5 : PROCEDURE DE VERSEMENT DES FONDS**

La COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX s'acquittera de sa contribution de la façon suivante :

- un premier acompte de 80 %, soit la somme de 6 400 € après signature de la présente convention,

- le solde (20 %), soit la somme de 1 600 €, à la réception des documents suivants :
  - un compte-rendu détaillé du déroulement de la manifestation,
  - un compte rendu financier de l'action conformément à l'arrêté du Premier Ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (Voir annexe 1 ci-jointe),
  - Les retombées économiques de la manifestation (annexe 2),
  - une note de commentaires sur les écarts entre le budget prévisionnel et la réalisation de l'action, ainsi qu'un tableau de répartition entre le budget principal et le compte – rendu financier des charges communes intégrant les critères utilisés à cet effet (annexe 1 ci-jointe),
  - une information qualitative décrivant notamment la nature des actions entreprises et les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux du projet (annexe 1)
  - une copie des décisions des aides obtenues auprès des autres partenaires publics (délibérations),
  - une liste des articles de presse montrant l'impact médiatique de la manifestation.

Par ailleurs, l'association s'engage, sans que la CUB ait à en faire la demande expresse, à produire dès qu'ils sont disponibles et au plus tard dans un délai de six mois après la fin de l'exercice, les bilan, compte de résultat et annexes détaillées de l'association certifiés par un commissaire aux comptes. **En cas de non production dans les délais sus indiqués, aucune nouvelle demande d'aide ne pourra être instruite.**

## **ARTICLE 6 : CONTROLE ET EVALUATION DES RESULTATS**

Le Président de l'association ou son représentant s'engage à venir présenter à la demande des membres de la Commission Activités Agro-Alimentaires, le bilan de l'action réalisée et le compte de résultat.

## **ARTICLE 7 : CONDITIONS DE RESILIATION**

Conformément à l'article 10 de la loi n°2000/321 du 12/04/2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, toutes les pièces justificatives exigées à l'article 5 devront être produites dans un délai maximum de 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été allouée, soit le 30 juin 2010 au plus tard.

A défaut, le bénéficiaire sera réputé renoncer à percevoir le solde de la subvention et la Communauté Urbaine pourra exercer la répétition des sommes versées.

## **ARTICLE 8 : RESPECT DES REGLES DE LA CONCURRENCE**

L'association Aquitanima pourra être soumise aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celle-ci répondrait à la définition du « pouvoir adjudicateur » au sens du droit communautaire (article 3-41 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux

marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumise au code des marchés publics).

### **ARTICLE 9 : CLAUSE DE PUBLICITE**

L'association Aquitanima s'engage à mentionner le soutien apporté par la Communauté Urbaine et à faire figurer le logo de la CUB sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique qui pourrait être organisée par ses soins dans le cadre de l'organisation. Elle s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Communauté ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Communauté apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

### **ARTICLE 10 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention prendra fin à la date limite de production des pièces justificatives exigées pour le versement du solde qui est de 6 mois suivant la fin de l'exercice considéré, soit le 30 juin 2010 au plus tard.

### **ARTICLE 11 : CONTENTIEUX**

Les parties conviennent que tout litige pouvant naître de la présente convention sera déféré auprès du Tribunal compétent.

FAIT A BORDEAUX, LE

LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION POUR LE PRESIDENT ET PAR DELEGATION,  
AQUITANIMA LE VICE PRESIDENT  
DE LA COMMUNAUTE URBAINE,

D. GRACIET

C. SOUBIRAN

## **ANNEXE 1 – Compte rendu financier de l'action**

Ce document doit obligatoirement être transmis avant toute nouvelle demande de subvention. Il doit être accompagné de deux annexes. Ces trois documents doivent être certifiés exacts par le Président de l'association ou toute personne habilitée à représenter l'association et retournés dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

| CHARGES   | Prévu | Réalisé | % | PRODUITS  | Prévu | Réalisé | % |
|---|-------|---------|---|---|-------|---------|---|
| <b>Charges directes affectées à l'action</b>  |       |         |   | <b>Ressources directes affectées à l'action</b>   |       |         |   |
| 60 Achat<br>Prestations de services<br>Achats matières et fournitures<br><b>61 Services extérieurs</b><br>Locations immobilières et mobilières<br>Entretien et réparation<br>Assurance<br>Documentation<br>Divers   |       |         |   | 70 Vente de produits finis,<br>prestations de services,<br>marchandises<br><br><b>74 Subventions</b><br>Etat<br>Région<br>Département<br>Cub<br>Communes<br>Organismes sociaux<br>Fonds européens<br>CNASEA (emplois aidés)<br>Autres aides, dons ou subventions<br>affectées |       |         |   |
| <b>62 Autres services extérieurs</b><br>Rémunerations intermédiaires et<br>honoraires<br>Publicité, publication<br>Déplacements, missions<br>Services bancaires, autres<br><b>63 Impôts et taxes</b><br>Impôts et taxes sur rémunération<br>Autres impôts et taxes<br><b>64-Charges de personnel</b><br>Rémunération des personnels<br>Charges sociales<br>Autres charges de personnel<br><b>65 Autres charges de gestion courante</b><br><b>66 Charges financières</b><br><b>67 Charges exceptionnelles</b><br><b>68 Dotation aux amortissements</b> |       |         |   | <br><b>75-Autres produits de gestion<br/>courante</b><br><br><b>76 Produits financiers</b><br><br><b>78 Reports</b><br>Ressources non utilisées<br>d'opérations antérieures   |       |         |   |
| <b>Charges indirectes affectées à l'action</b>  |       |         |   | <b>Ressources indirectes affectées à l'action</b>   |       |         |   |
| Charges fixes de fonctionnement<br>Frais financiers<br>Autres   |       |         |   |   |       |         |   |
| <b>TOTAL DES CHARGES</b>  |       |         |   | <b>TOTAL DES PRODUITS</b>   |       |         |   |
| <b>86 Emplois des contributions<br/>volontaires en nature</b><br><i>Secours en nature</i><br><i>Mise à disposition gratuite de biens et<br/>prestations</i><br><i>Personnel bénévole</i>  |       |         |   | <b>87 Contributions volontaires en<br/>nature</b><br><i>Bénévolat</i><br><i>Prestations en nature</i><br><i>Dons en nature</i>  |       |         |   |
| <b>TOTAL</b>  |       |         |   | <b>TOTAL</b>  |       |         |   |

**Annexe 1 au compte rendu financier**

**Quelles sont les raisons, les explications des écarts éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget réalisé ?**

**Quelles ont été les règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action (tableau indiquant les critères utilisés pour la répartition des charges communes entre le budget principal et le compte rendu financier de l'action)**

**Annexe 2 au compte rendu financier**

**Quelles ont été les actions entreprises ?**

**Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?**

**Je soussigné(e), (nom et prénom) .**

**représentant(e) légal(e) de l'association,**

**certifie exactes les informations du présent compte rendu et de ses annexes**

**Fait, le : I    I    I    I    I    I    I    I    I à .....**

**Signature :**

## **ANNEXE 2 - Les retombées économiques du projet**

Cette fiche est destinée à vous aider dans la définition de l'impact économique de votre projet. Elle concerne l'**organisation de manifestations (salons, congrès, festivals...).**

**Intitulé de la manifestation :**

**Nombre d'éditions (nombre de manifestations réalisées) :**

**Première année d'édition :**

**Date(s) de la manifestation :**

**Durée de la manifestation (nombre de jours...) :**

**Fréquence de la manifestation (annuelle...) :**

**Manifestation**  **gratuite**       **payante**

**Vente de produits et/ou services :**  **oui**       **non**

**Visiteurs, participants :**

**tout public**       **professionnels**

➤ **Nombre de visiteurs, participants :**

Evolution de la fréquentation (rappel du nombre de visiteurs, participants sur les 3 dernières années)

➤ **Origine géographique des visiteurs, participants :**

Commune :

Cub :

Gironde :

Aquitaine :

National :

International :

**Exposants :**

➤ **Nombre d'exposants :**

Evolution du nombre d'exposants (rappel du nombre d'exposants sur les 3 dernières années)

➤ **Origine géographique des exposants :**

Commune :

Cub :

Gironde :

Aquitaine :

National :

International :

**Stands :**

➤ **Nombre de stands**

Evolution du nombre de stands (rappel du nombre de stands sur les 3 dernières années)

➤ Nombre de m<sup>2</sup> de stands

Evolution du nombre de m<sup>2</sup> de stands (rappel du nombre de m<sup>2</sup> sur les 3 dernières années).

**Moyens humains :**

➤ Nombre d'emplois directs :

➤ Nombre d'emplois indirects :

➤ Nombre de bénévoles :

**Liste revue de presse et couverture médiatique :**

**Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :**

**L'intérêt économique de votre projet pour l'agglomération bordelaise :**

### ANNEXE 3 – Comparatif budget prévisionnel/budget définitif\*

|                           | Budget prévisionnel | Budget définitif | Ecart (en € et %) | Commentaires |
|---------------------------|---------------------|------------------|-------------------|--------------|
| <b>DEPENSES</b>           |                     |                  |                   |              |
|                           |                     |                  |                   |              |
| <b>TOTAL DES DEPENSES</b> |                     |                  |                   |              |
| <b>RECETTES</b>           |                     |                  |                   |              |
|                           |                     |                  |                   |              |
| <b>TOTAL DES RECETTES</b> |                     |                  |                   |              |
| SOLDE                     |                     |                  |                   |              |

\* Le comparatif budget prévisionnel/budget définitif doit être annexé à la convention.